



CMPN du 27 septembre 2018

38ème réunion

Paris, le 27 septembre 2018

Délégation UNSA-Ferroviaire :

- Nathalie WETZEL
- Nora MELLAL-ROY
- Florent MONTEILHET
- Cyril ROMERO

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Au-delà de la négociation de la Convention Collective Nationale de la branche ferroviaire, dont certains volets fondamentaux restent à négocier avec comme objectif une finalisation au 31 décembre 2019, deux négociations supplémentaires doivent également être ouvertes :

- Une négociation portant sur les modalités de désignation des salariés dont le contrat de travail serait transféré en cas de changement d'attributaire d'un contrat de service public de transport ferroviaire de voyageurs.
- Une négociation portant sur les garanties sociales attachées à ces salariés transférés, autres que celles d'ores et déjà prévues dans la loi.

Aujourd'hui nous ouvrons la négociation des critères de transfert et nous avons pris connaissance du texte envoyé par l'UTP. Bien sûr, celui-ci n'est qu'un squelette d'accord, qui sera enrichi par nos échanges. Il est, pour l'UNSA-Ferroviaire, inacceptable de laisser autant de place à la négociation en Entreprise. Nous sommes très curieux d'écouter l'UTP sur le champ d'application dans l'article 1, ainsi que la clarification qu'elle pourra nous apporter sur le changement d'attributaire. D'après notre lecture, ce dernier permettra à des salariés qui ne relèvent pas de notre Convention Collective de concourir à la production ferroviaire. **Pour l'UNSA-Ferroviaire, ce n'est pas acceptable.**

Dans l'article 3.2, l'UNSA-Ferroviaire souhaite voir l'introduction et la prise en considération de critères sociaux et de l'ancienneté croissante (du plus jeune au plus ancien), tels que la situation maritale, le pacsé, les enfants à charge, le divorcé en garde alternée, le propriétaire de son logement, le bassin d'emploi du conjoint, les soutiens de famille et une attention particulière pour les situations de handicap et les salariés en Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Pour que le salarié puisse facilement comparer et réaliser son choix le plus sereinement possible, notre délégation UNSA-Ferroviaire exhorte l'UTP et ses adhérents, dans un premier temps, à informer les salariés sur leur taux d'utilisation sur les lignes ouvertes à la concurrence et à réaliser une fiche d'information signalétique sur chaque entreprise prenante potentielle sur un modèle IDENTIQUE et à destination de chaque salarié concerné par le transfert.

Au sujet du critère de classement n° 1 traitant du pourcentage d'affectation, notre délégation souhaite que soit mentionnée dans l'accord la définition des heures non consacrées à la production. Nous souhaitons également connaître la position de l'UTP sur les travailleurs à Temps Partiel, y compris des Temps Partiel thérapeutiques.

Sur le critère de classement n° 2 au sujet de l'ancienneté sur le poste, pouvez-vous confirmer que les premiers salariés transférés seront bien les plus jeunes ? Nous suggérons également que chaque salarié puisse connaître au plus tôt son classement, de façon à éventuellement préparer sa nouvelle orientation professionnelle.

De nombreuses questions restent actuellement sans réponses :

- Que va devenir un salarié de l'opérateur historique qui est locataire dans une filiale ? Pourra-t-il toujours prétendre à un tarif préférentiel pour son logement ?
- Comment seront appréhendés les salariés ayant un Compte Épargne Temps ?
- Rien ne figure dans le texte sur les évolutions de carrière et les Parcours Professionnels, tels que les accès au TGV.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, depuis le début des discussions, le volet économique prédomine sur ce dossier de l'ouverture à la concurrence. Nous avons à maintes reprises rappelé que, pour nous, la multitude d'opérateur va complexifier le système ferroviaire, mais le Gouvernement et l'UTP s'arquent sur leur position.

Une nouvelle fois, ce projet d'accord est axé uniquement sur le volet économique, occultant l'humain, la sécurité, etc...

L'UNSA-Ferroviaire souhaite que l'UTP, au travers de cette négociation, confirme sa volonté d'une Branche ambitieuse, attractive et innovante pour les salariés du ferroviaire.

Bien entendu, notre délégation interviendra au fil de la CMPN.

Merci de votre écoute.